

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-quatre,

Le dix du mois d'Avril,

A la salle de l'Union de Maîche à 19h30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 28 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER (Arrivé à 19h58) Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Véronique TATU, Karine TIROLE, Richard TISSOT (arrivé à 19h50), Pascal GODIN, Sonia BOICHAT, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Catherine RACINE donne procuration à Léon BONVALOT, Jean-Michel FEUVRIER donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Patricia PARATTE donne procuration à Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Constant CUCHE

Excusés : Christel PILLOT, François JACQUOT, Nadège MOUGIN, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Francine LA PENNA, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Absents : Jérôme BOILLON

Secrétaire de séance : Olivier CLEMENCE

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 52	Ayant pris part à la délibération : 56
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : <u>2025-04-07</u>	Objet : FINANCES – Vote AP/CP Budget Assainissement – Mise en conformité STEP de VALOREILLE (Actualisation AP/CP n°1-A34L8 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement)
--	---

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu la délibération du 11 avril 2024 portant sur le Règlement Budgétaire et Financier,

Communauté de communes du Pays de Maîche
24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

La procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d’investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d’améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.
Certains projets intercommunaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Certains projets intercommunaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient d’ouvrir, par délibération de l’Assemblée, les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à ces opérations.

Vu les délibérations N° 2022-48 du 14 avril 2022, N° 2023-04-04 du 5 avril 2023 et N° 2024-04-07 du 11 avril 2024 portant création et révisions de l’APCP N° 1-A34L8 pour le programme de travaux « **Mise en conformité STEP Valoreille suite SDA** »,

Il est proposé de réviser l’APCP afin d’ajuster l’échéancier des crédits de paiement.

L’autorisation de programme actualisée est la suivante :

	N° AP	1-A34L8
	OBJET DE L'AP	Mise en conformité STEP Valoreille suite SDA
Autorisation de Programme	AP antérieure	1 340 876.97 €
	Révision d’AP	- 83 072.69 €
	AP Actualisée	1 257 804.28 €
Crédits de paiement	CP antérieur	55 104.67 €
	CP 2025	1 202 699.61 €
	Total des CP	1 257 804.28 €

Toute modification de ces tableaux se fera par délibération de l’Assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l’UNANIMITE DECIDE :

- DE VOTER les montants de l’autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis précédemment.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger
Levisault

ID : 025-200023075-20250410-DEL_2025_04_07-DE

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

Communauté de communes du Pays de Maïche

24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

250410_Délib_PC_2025_04_07_FINANCES_Vote APCP budget Assainissement Mise conformité
STFP VALORFII F